

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 139

Objet : Étude d'avant-projet pour la desserte en eau potable et le raccordement à l'assainissement du secteur du Vieux Chemin de Senlis à Aumont-en-Halatte et investigations des installations d'assainissement non collectif, des puits privés et analyse des résultats d'eau potable.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 44-CC 230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu l'arrêté du Président n° 2026-71 de délégation de fonctions à Monsieur François DUMOULIN ;

Vu le devis proposé par la société AMODIAG ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la desserte en eau potable, l'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et l'assainissement des eaux usées du secteur du Vieux Chemin de Senlis à Aumont-en-Halatte et l'investigation des installations d'assainissement non collectif, des puits privés et analyse des résultats d'eau potable ;

Considérant la nécessité de missionner un bureau d'étude pour réaliser un avant-projet permettant l'extension du réseau d'eau potable, et du réseau d'assainissement jusqu'au hameau de la faisanderie à Aumont en Halatte.

DÉCIDONS

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition financière de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT, 1 rue Georges Brassens 27600 Gaillon, pour la réalisation d'une enquête domiciliaire pour le raccordement à l'eau potable et l'étude avant-projet pour l'interconnexion à l'eau potable pour un montant total de 6 443 euros HT.

Ces dépenses sont imputées au budget eau potable au SIRET n°200 066 975 00059.

ARTICLE 2

D'accepter et de signer la proposition financière de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT, pour la réalisation d'une enquête domiciliaire pour le raccordement à l'assainissement et l'étude avant-projet pour l'extension de l'assainissement pour un montant de 7 818 euros HT.

D'accepter et de signer également les propositions optionnelles :

- O1 : Mission d'accompagnement pour la mise en place d'une convention avec l'ONF, pour un montant de 285 euros HT,
- O2 : Mission d'accompagnement pour l'élaboration du dossier d'enquête publique et réunion avec le commissaire enquêteur, pour un montant de 855 euros HT,

Soit un **montant total assainissement de 8 958 euros HT.**

Ces dépenses sont imputées au budget assainissement au SIRET n°200 066 975 00042.

ARTICLE 3 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 4 Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- La société AMODIAG ENVIRONNEMENT.

Fait à Senlis le

8 juillet 2026



Par délégué du Président
Le Vice-Président délégué
François DUMOULIN

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 08 JUIL. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO le : 08 JUIL. 2026

Gaillon, le 22 juin 2026

Objet : Étude d'avant-projet (AVP) pour la desserte en eau potable, l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) et l'assainissement des eaux usées du secteur du Vieux Chemin de Senlis à Aumont-en-Halatte & investigations des installations d'assainissement non collectif (ANC), des puits privés et analyse des résultats d'eau potable

Affaire suivie par : Isabelle ROBERT (Directrice de régie eau potable et protection de la ressource)

Madame la Présidente,

Nous vous remercions vivement pour votre consultation et vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure offre l'opération définie en objet :

N°	Intitulé	Unité	PT €HT	Chef de projet	Ingénieur	Technicien	Dessinateur
				PICAULT	STREIT	FOUCART	THIBAUDET
I	Enquêtes domiciliaires pour raccordement AEP et EU						
I.1	Enquêtes domiciliaires pour futurs raccordements AEP et EU : relevé des réseaux existants sur le domaine privé ; recueil des contraintes de raccordement ; projets de raccordement (plans et estimations financières) Relevé des installations ANC existantes, et des puits privés à usage d'eau domestique Report cartographique de l'ensemble des éléments recensés Etablissement d'un rapport de synthèse en vue de la réalisation d'un examen hydrogéologique réalisé par un prestataire tiers	Forfait	3 225 €		2,00	4,50	1,00
			3 225 €				
II	Volet Eaux usées --> Etude AVP						
II.1	Collecte données - Visite terrain - DT	Forfait	370 €		0,50		0,20
II.2	Etudes technico-économique du scénario retenu lors de l'étude de faisabilité : création d'un collecteur public EU et raccordement sur le collecteur EU existant d'Aumont en Halatte Définition des études complémentaires pour la réalisation du PRO	Forfait	2 280 €		4,00		
II.3	Plans	Forfait	420 €				1,00
II.4	Rapport	Forfait	2 280 €		4,00		
II.5	Réunion de présentation	Forfait	855 €	0,50	1,00		
			6 205 €				
III	Volet Eau potable --> Etude AVP						
III.1	Etude de l'interconnexion AUMONT/SENLIS	Forfait	2 130 €		3,00		1,00

III.2	Etude DECI : par interconnexion ou autre moyen	Forfait	2 700 €	4,00	1,00
			4 830 €		

TOTAL €HT 260618_ETU-ASS+AEP+ANC-RES_CCSSO (60) Aumont-en-Halatte AVP	14 260 €	Total de la décomposition des temps AMODIAG			
TVA 20%	2 852 €	0,50	16,50	0,00	3,20
TOTAL €TTC 260618_ETU-ASS+AEP+ANC-RES_CCSSO (60) Aumont-en-Halatte AVP	17 112 €	TOTAL JOURS PLANIFIES 20,2			

TOTAL ASSAINISSEMENT (volet II à 50% + volet I à 100%)	7 818 €
TOTAL EAU POTABLE (volet II à 50% + volet III à 100%)	6 443 €

OPTION : Missions d'accompagnement						
O1	Accompagnement pour le passage en enquête publique dans le cadre de l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées : élaboration du dossier d'enquête publique et réunion avec le commissaire enquêteur	Forfait	855 €	1,50		
O2	Accompagnement pour la mise en place d'une convention avec l'ONF préalablement aux travaux	Forfait	285 €	0,50		
			1 140 €			

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Jérôme DOCHY
Responsable Régional



Précisions quant à notre offre :

Moyens humains dédiés à la présente offre :

Chef de Projet : William PICAULT

Chargé d’Affaire : Gabriel STREIT

Dessinateurs projeteurs : Fabrice THIBAUDET

Délai de validité de la présente offre :

180 jours

Délai d’exécution :

Démarrage possible dès fin juin / début juillet-26

Exécution juillet & aout-26

Remise des rendus / livrables au plus tard fin aout-26

Modalités de paiement / coordonnées bancaires :

Paiement unique (virement bancaire)

SAS AMODIAG Environnement

9, avenue Marc Lefrancq

59121 – PROUVY

N° Compte : 13 507 00 112 122 11 59 21 00 46

Bon pour accord,

Le,

A, Senlis